



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120080

N/REF : 21/11/2025 14H27 C:002640 I:00292
V/REF : F55370
V/Email reçu le Vendredi 21/11/2025 à 14H27

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-3064
IMMEUBLE : FONTANIERES
203 A 211, CH. DE FONTANIERES
69350 LA MULATIERE

Dardilly, le 09 Décembre 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 203 CHEMIN DE FONTANIERE - LOGEMENT MR AJANOVIC TEL 0647260252
AU RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR FAIRE LES MESURES CONSERVATOIRES AFIN DE REMETTRE EN
PROVISoire L ELECTRICITE DANS LES TOILETTES ET DANS LA SDB ET FAIRE UNE
VERIFICATION ELECTRIQUE DE L INSTALLATION
!!NE PAS TOUCHER A LA CUISINE!!!

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

INTERVENTION DU 24/11/2025 :

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT AJANOVIC POUR LA RÉALISATION DES MESURES
CONSERVATOIRES SUITE A UN INCENDIE.

CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT SUITE A
UN DÉPART DE FEU DANS LA CUISINE. CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES LIGNES ET
DU COFFRET ÉLECTRIQUE APRES REPÉRAGE DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS.
SUITE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS, MISE EN SÉCURITÉ ET ISOLATION DES
LIGNES HS (CUISINE) ET EN DÉFAUT DEPUIS LE TABLEAU ÉLECTRIQUE LOGEMENT.
CONTRÔLE DE L'ALIMENTATION INDIVIDUELLE LOGEMENT ET VÉRIFICATION
DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT. REPRISE DES INSTALLATIONS ET REMISE EN
SERVICE DES LIGNES PRISES DE COURANT ET ÉCLAIRAGE DE LA BUANDERIE, DES
WC ET DE LA SALLE DE BAINS.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE LA CUISINE ONT ÉTÉ LAISSÉES EN L'ÉTAT A
L'EXCEPTION DE LEUR MISE EN SÉCURITÉ.

OBSERVATIONS : SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN DU 24/11, PREVOIR LA REPRISE DE
L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT ENDOMMAGEE PAR L'INCENDIE
NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS RAPIDEMENT



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120080

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,90	32,90
1,00	Contrôle des instal., isolation, consign	1	134,67	134,67
1,00	Reprise câblage et remise en service	1	47,00	47,00
TOTAL H.T.				214,57
T.V.A. a 10,00%				21,45
TOTAL T.T.C.En EURO				236,02

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

2111- 1427.

Prestation Parties Privatives

HP 3064 - INC 250828 -COMMANDE DE REGUL, Travaux à réaliser entre le 05/12/2025 et le 05/12/2025

Votre contact : M. BENGUIRAT Mohyidine (06 26 65 32 39)

LA MULATIERE FONTANIERE (ALH - 3064 - 003 - 01)

203 CHEMIN DE FONTANIERES

69350 LA MULATIERE Logement n° 037280, porte n°6YYY, Rez-de-chaussée, Type 3

Occupant : 502532/72 M. MME AJANOVIC Elvis

Domicile : 0478509790 portable : 0647260252

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	214,57	1,00 U	214,57	10,00%
Suite sinistre incendie, commande de régularisation selon rapport intervention : 211120251 427 Mesures conservatoires				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		214,57 €
Total TVA	10,00%	21,46 €
Total TTC		236,03 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR